

ENTREPRISE D'INSERTION

ACTIV AGRI



BENEFICIAIRES

Peuvent être embauchées par une entreprise d'insertion, les personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières et notamment :

les jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté,
les bénéficiaires de minima sociaux (RSA...) ;
les demandeurs d'emploi de longue durée,
les personnes prises en charge au titre de l'aide sociale,...



DURÉE DU PARCOURS

Les personnes en situation d'insertion sont embauchées par une entreprise d'insertion dans le cadre d'un CDD conclu en application de l'article L. 1242-3 du Code du travail.

La durée de ces contrats ne peut être inférieure à 4 mois. Ces contrats peuvent être renouvelés dans la limite d'une durée totale de 24 mois.



LIEUX

Lieux d'intervention :

Les interventions se réalisent dans un rayon de 100 kms autour de Vichy et de Montluçon. L'activité cible est donc la région Auvergne Rhône Alpes et principalement les départements de L'Allier, du Puy de Dôme, de la Loire, de la Creuse et du Cher.

Coordonnées du siège :

Siège social : 20 avenue Meunier – 03000 MOULINS – 04 70 35 35 01

Antenne de MONTLUCON (03100) : 64 av. Jules Guesde

Antenne de VICHY (03200) : 27 av. de la République



PRESCRIPTEURS

Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, le Conseil Départemental via les Espaces insertion emploi et autres prescripteurs habilités par l'arrêté du 21 septembre 2021*

Lien vers l' [Arrêté du 1er septembre 2021 fixant la liste des critères d'éligibilité des personnes à un parcours d'insertion par l'activité économique et des prescripteurs mentionnés à l'article L. 5132-3 du code du travail](#)



DESCRIPTION

Présentation :

Délégation de main d'œuvre dans le cadre de prestations de service spécifiques au secteur avicole : ramassage de volailles et toutes interventions techniques de type avicole

Les activités proposées :

Ramassage de volailles
Nettoyage de bâtiments
Activités annexes et connexes se rapportant à ces prestations de service

L'accompagnement proposé :

Des entretiens d'accompagnement sont réalisés au profit des salariés.

- accompagnement social :

L'ensemble des salariés d'ACTIV'Agri peuvent bénéficier, par mutualisation, des différentes actions mises en œuvre en collaboration avec le service d'action sociale de la MSA dans le cadre de ce contrat.

L'accompagnement peut se faire sous forme d'entretiens individuels ou d'ateliers collectifs qui permettent d'aborder toutes sortes de questions (comportement, santé, maîtrise de la langue, justice, accès aux droits, logement, budget, mobilité, vie sociale, ...).

- accompagnement professionnel :

Régulièrement, une évaluation professionnelle est réalisée avec les salariés en parcours afin de mesurer leurs acquis professionnels mais surtout l'évolution de leur comportement sur une approche « savoir être » (ponctualité, respect des consignes, travail en équipe, ...).

Des formations sont également proposées.

Lien vers le site internet de la structure : Néant.